

CONCLUSIONS GENERALES ET AVIS de la COMMISSION d'ENQUETE

1-Sur la présentation du dossier :

Globalement le dossier de présentation est complet et bien documenté. On a remarqué quelques erreurs, répétitions, mauvaises numérotations. Ces points devront être corrigés dans le rapport final.

Le diagnostic socio-économique

Le diagnostic socio-économique constitué du diagnostic socio-démographique, du diagnostic économique et d'une synthèse est très bien structuré et très lisible. Il fait apparaître la complexité d'un territoire à faible densité et relativement fragile démographiquement. Il traite les domaines de l'habitat, des services, de la mobilité et des déplacements, de l'industrie et du tourisme.

L'étude d'identification et de préservation de la biodiversité sur le pays de Langres

L'étude d'identification et de préservation de la biodiversité sur le pays de Langres est un document relativement volumineux plus spécifique à la trame bleue et verte. Il est plus précis que l'état initial de l'environnement mais il reprend néanmoins beaucoup d'éléments déjà explicités dans ce document. Par ailleurs, la structure du document abouti à beaucoup de redites pas toujours utiles qui rendent sa lecture relativement fastidieuse.

L'étude sur le PADD :

Le projet d'aménagement de développement durable s'articule autour de cinq points essentiels.

- tirer parti du positionnement inter-régional du territoire.

Le territoire du SCOT est à l'épicentre des régions « Bourgogne », « Lorraine » et le centre et nord de la Haute Marne. Le SCOT prend bien en compte l'optimisation des conditions de mobilité vers les pôles urbains plus importants. Cela devrait permettre une bonne attractivité du territoire.

- protéger et valoriser les paysages et les patrimoines.

Il est bien pris en compte la richesse du patrimoine qui est remarquable. Le parc national des forêts devrait être un atout supplémentaire. Il est bien mis en exergue la revitalisation des centralités urbaines et villageoises (rénovation du bâti existant). Le PADD a pour objectif de limiter les extensions en favorisant et en priorisant l'utilisation des dents creuses, afin de limiter la consommation foncière.

- valoriser les ressources et richesses environnementales.

Le SCOT a bien intégré la préservation des milieux naturels en raison de leurs intérêts écologiques et paysagers. Il est bien pris en compte

l'accompagnement de la mise en œuvre du Parc national des forêts, mise en place récemment. Le territoire dispose d'une ressource en eau abondante ce qui en fait un point fort.

Des efforts sont faits pour réduire la consommation énergétique et développer les énergies renouvelables. Il y a là un point de vigilance à bien prendre en compte sur le risque lié aux inondations.

- faciliter le développement économique du territoire

Le territoire du SCOT dispose des vrais atouts dans le domaine du tourisme. Il est paru essentiel de protéger et valoriser les espaces et activités agricoles et forestières. Un des objectifs fort du SCOT est d'assurer, de promouvoir l'accueil de nouvelles entreprises en respectant l'utilisation des friches économiques.

- réunir les conditions d'accueil des populations d'aujourd'hui et de demain

L'objectif est de conforter les villes de Langres et de Bourbonne les Bains et en maintenant aussi le réseau des bourgs secondaires. Les objectifs de production de logement sont mesurés et raisonnables, afin de limiter la baisse démographique qui est constatée sur le secteur. La crise sanitaire liée au Covid 19 devrait permettre d'améliorer l'attractivité du secteur. La vulgarisation du télé travail devrait aider à une mutation forte. Le déploiement de la fibre optique sur le département devrait être un atout supplémentaire

Document d'orientations et d'objectifs

Le document d'orientation et d'objectifs décline bien le projet d'aménagement et de développement durable qui s'applique aux documents d'urbanisme. Le DOO se décline en 64 dispositions où il est clairement détaillé les différents objectifs :

En termes de positionnement interrégional. Des ambitions mesurées sont fixées dans le domaine de l'accueil d'habitants et de l'emploi. L'aspect déploiement de la fibre à 100 % est un axe important en termes d'attractivité du territoire.

En termes de protection des paysages et patrimoines. L'objectif est clairement affiché de préserver et rénover le bâti ancien. Il est bien précisé le maintien et la mise en place d'une offre commerciale et de services dans les centralités.

En termes de valorisation des ressources et richesses environnementales. Il est prévu un objectif de 2% du territoire en espaces protégés (conforme au stradett). Les aspects mise en œuvre du parc national des forêts, l'amélioration et la préservation de la ressource en eau sont bien intégrées. Les objectifs de rénovation thermique des bâtiments sont clairement affichés. Il est prévu de renforcer la capacité de production des énergies renouvelables. L'aspect éolien est bien intégré et encadré. Le développement des mesures de réduction de la production de déchets est pris en compte (tri, compostage, pesée embarquée). Les objectifs de

lutte contre la consommation d'espace prévoient un plafond de consommation foncière à l'horizon 2035 de 212 ha. (Tendance baissière)

En termes de développement économique du territoire. Les objectifs prennent en compte le développement touristique du territoire. Il est prévu de soutenir les grandes filières économiques (agriculture, forêts et industries).

Une maîtrise de l'évolution des espaces commerciaux est bien prise en compte en veillant à conforter les espaces existants.

En termes de conditions d'accueil d'aujourd'hui et de demain. Il est prévu de conforter le maillage des polarités locales. Des objectifs de la baisse démographique en 2035 sont clairement définies et paraissent réalisables. (Production de 2450 logements sur 15 ans permettant d'accueillir 1500 à 2000 ménages supplémentaires.)

Le bilan de concertation.

La genèse du projet (2016) a fixé clairement la procédure d'élaboration du SCOT. Le PETR de Langres a délibéré favorablement sur les objectifs et modalités de concertation.

- 7 réunions publiques ont été organisées sur le territoire accueillant 80 personnes.
- 12 tables rondes se sont déroulées accueillant 250 personnes.
- 2 séminaires ont été organisées avec la participation des personnes publiques associées ainsi que les trois communautés de communes (environ 79 personnes)
- il a été mis à disposition du public un dossier de présentation et un registre au siège du Petr
- 3 bulletins d'information ont été publiés (500 exemplaires).
- 7 annonces de presse ont été réalisées sur la presse quotidienne régionale.
- 5 journaux du Petr ont publié des informations sur le SCOT
- Une exposition itinérante a été mise en place dans les sièges des trois communautés de commune.
- Des informations ont régulièrement été données sur le site internet du PETR de Langres.

Les différentes réunions ont permis de recenser des questionnements ou des remarques qui ont alimenté le projet du SCOT dans son élaboration.

Eu égard à l'enquête publique, le PETR de Langres a largement remplis ses obligations en termes d'information et de communication. Des articles de presse, les réseaux sociaux, les mails aux élus, les lettres d'information, le site internet etc. ont largement contribué à une bonne communication sur le SCOT.

4- L'enquête et son déroulement.

La concertation préalable a été menée de façon satisfaisante et les moyens mis en œuvre ont été importants.

On peut constater que les élus et le public ont été peu motivés par le sujet.

La consultation publique, tant au niveau des registres d'enquête que des rencontres opérées lors des permanences ou grâce au moyen offert par la participation électronique, a connu peu de succès.

A part un nombre restreint d'interlocuteurs ne déposant pas d'observations ou cherchant uniquement des renseignements sur le PLUI de leur commune, un nombre très limité de contributions ont été recueillies. Elles ont fait l'objet d'analyse détaillée dans le cadre du rapport qui précède.

4-Sur les réponses du maître d'ouvrage au PV de synthèse.

La commission d'enquête a ressorti trois thèmes principaux :

l'habitat avec notamment la problématique de terrains à construire et sa répartition sur le territoire du SCOT.

- **l'éolien** avec des oppositions aux futurs projets

- **l'urbanisme** avec beaucoup de préoccupations sur les documents à élaborer (Plui, plu)

Les réponses ont été données dans le temps imparti. Elles concernent les observations point par point , elles sont très détaillées et répondent parfaitement aux observations du public, des élus et des PPA.

AVIS de la commission d'enquête.

La commission d'enquête , désignée pour couvrir l'enquête publique sur le projet de création du SCOT du Pole d'équilibre territorial et rural du pays de Langres , confronté à un dossier de plus de 1300 pages , s'est efforcé d'en apprécier l'intégralité du contenu et de la conjuguer avec tous les avis recueillis, qu'il soient publiques ou privées.

Le rapport qu'elle a établi et qui précède le présent avis a longuement analysé points par points les différents chapitres du dossier et abouti à estimer que le dossier était complet et accessible à la lecture et à la compréhension.

Le projet a fait l'objet de la part des personnes publiques associées et l'autorité environnementale de remarques qui sont prises en compte par le PETR.

Les observations émises par les PPA ont conduit, avant la mise en enquête publique, à l'établissement d'un document intitulé « avis des personnes publiques associées » , ainsi qu'à l'avis de l'autorité environnementale .Ce qui a fait l'objet d'un mémoire en réponse de la part du PETR.

Les remarques formulées pendant la période l'enquête publique ne sont pas de nature à remettre en cause le contenu du projet et pour certaines peuvent être prises en compte.

Le PADD d'abord et aussi le DOO, prochainement opposable après l'adoption par le PETR vont servir de document de référence et nourrir pendant plusieurs années les justifications ou les critiques des élus territoriaux.

L'application des perspectives énoncées serait nécessairement à surveiller et à maîtriser en raison de l'éventail des situations à équilibrer entre les ambitions du PETR et la survie de la moindre des petites communes.

La nécessité de l'élaboration du SCOT s'étant imposée, le document soumis au public constitue l'affichage des ambitions actuelles qui devront elles-mêmes faire l'objet de larges concertations pour garantir l'optimisation des ambitions aujourd'hui analysées.

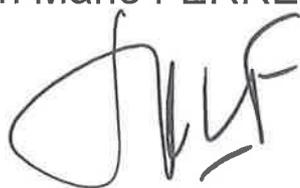
Compte-tenu de ce qui précède et des informations contenues dans le rapport d'enquête :

La commission d'enquête, responsable de la consultation lancée par le PETR

- Emet un **AVIS FAVORABLE** à l'adoption du dossier présenté à l'enquête.
- Ne présente pas de réserves spécifiques à mettre en œuvre pour son adoption.
- Recommande , pour le présent et pour l'avenir, de tenir compte des observations du public , de l'autorité environnementale, des personnes publiques et privées qui se sont exprimées , ainsi, que du présent rapport et des conclusions pour concourir ainsi à la réalisation du projet et à son adaptation au fil des années.

Fait et clos à Langres le 3 Juillet 2021

Le Président de la commission d'enquête
Jean Marie FERREUX



Les membres de la Commission d'enquête.

Jean Marc DAURELLE Didier LOUIS Régis LOUIS Yannick PICARD

